

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15. — Tél. : 306-51-00  
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 104<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 19 Décembre 1973.

## SOMMAIRE

1. — Mises au point au sujet de votes (p. 7189).  
MM. Fabre, le président, Soustelle.
2. — Constitution d'une commission de contrôle. — Nomination des membres (p. 7190).
3. — Rappels au règlement (p. 7190).  
MM. Gilbert Faure, le président, Pierre Lelong.
4. — Questions orales sans débat (p. 7190).  
PROBLÈMES MONÉTAIRES  
(Questions jointes de MM. Debré, Pierre Lelong, Abelin, Baillet, Bouloche.)  
MM. Debré, Pierre Lelong, Abelin, Vizet, Bouloche, Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.
5. — Ordre du jour (p. 7202).

P. RESIDENCE DE M. PAUL ALDUY,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

## MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. Robert Fabre.

M. Robert Fabre. Monsieur le président, je vous demande de bien vouloir prendre acte que, dans le scrutin n° 60 du 18 décembre sur le projet de loi de finances pour 1974, M. Maurice Faure a été porté comme ayant voté pour, alors qu'en réalité il avait voté contre.

M. le président. Je vous donne acte de votre déclaration.

La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Dans le même scrutin, j'ai été porté comme non votant. Je tiens à déclarer que je voulais m'abstenir volontairement.

M. le président. Acte vous est donné de votre déclaration.

— 2 —

## CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE

## Nomination des membres.

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que les candidatures aux vingt-neuf sièges de la commission de contrôle de la gestion financière de l'O. R. T. F., dont la création a été décidée vendredi dernier 14 décembre, ont été affichées et publiées au *Journal officiel* de ce matin.

Les nominations ont pris effet dès cette publication.

— 3 —

## RAPPELS AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Faure, pour un rappel au règlement.

**M. Gilbert Faure.** Monsieur le président, mon rappel au règlement concerne le fait que le Gouvernement ne respecte absolument pas l'article 134 de notre règlement, en vertu duquel une séance est réservée chaque semaine aux questions des membres du Parlement et aux réponses du Gouvernement.

Or cette session parlementaire a duré en tout seize semaines. Des questions orales n'ont été inscrites que pour quatre de ces semaines, sous prétexte que l'ordre du jour était trop chargé.

Les questions orales sont fondamentales quant au contrôle parlementaire. C'est donc pour empêcher le contrôle parlementaire de s'exercer pleinement que le Gouvernement et les députés qui le soutiennent refusent des séances réservées à des questions orales.

Je tiens à m'élever avec vigueur contre cette pratique qui permet d'éluder la discussion de questions posées par les députés.

En ce qui me concerne, j'ai posé le 5 avril 1973, c'est-à-dire au début de la législature une question orale avec débat sur l'installation de relais de diffusion par l'O. R. T. F. Cette question intéresse de nombreux députés, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

J'exposais à M. le Premier ministre que la radiodiffusion-télévision française est un service public national ayant pour objet, sur tout le territoire de la République, d'organiser, de constituer, d'exploiter et d'entretenir les réseaux et installations qui assurent la diffusion des programmes. Je signalais qu'une lettre du 20 octobre 1972, adressée à ce sujet à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'information, était restée sans réponse. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** Veuillez conclure.

**M. Gilbert Faure.** Je me permets de lui en rappeler les termes essentiels, à savoir que tous les Français, où qu'ils se trouvent, ont le droit de bénéficier des émissions et qu'il appartient au service public national de faire le nécessaire pour cela. En conséquence, je lui demandais s'il pouvait me faire connaître les collectivités qui ont bénéficié de l'aide de l'Etat pour l'implantation d'un relais et l'importance de cette aide, et s'il entendait appliquer l'article 2 du statut de la radiodiffusion-télévision française, qui avait été amendé précisément en vue de permettre l'équipement par l'Etat des régions montagneuses.

J'aurais souhaité que le débat s'engage sur cette question et qu'il apporte la preuve que le Gouvernement entend respecter la loi. Il n'en est rien puisque de nombreuses communes de l'Ariège et certainement d'autres départements montagneux ne reçoivent pas encore les émissions de télévision.

**MM. Alain Terrenoire et Benoît Macquet.** Ce n'est pas là un rappel au règlement !

**M. Gilbert Faure.** J'indique à M. Macquet, qui semble s'insurger contre mes propos, que la disposition à laquelle je me réfère a été introduite dans la loi par un amendement dont j'étais en quelque sorte le père spirituel, auquel s'était associé M. Flornoy, et que M. Edgar Faure, rapporteur, avait soutenu au nom de la commission.

**M. Alain Terrenoire.** Votre intervention n'est toujours pas un rappel au règlement !

**M. Gilbert Faure.** Six mois après avoir posé ma question, et après avoir écrit à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'information, je n'ai toujours pas reçu de réponse. Voilà le sort que vous réservez aux questions des députés de l'opposition ! C'est contre ce sectarisme outrancier que je m'insurge ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur les bancs des communistes.*)

De nombreuses communes de l'Ariège et certainement d'autres départements montagneux, disais-je, ne reçoivent pas les émissions de télévision. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce problème. Cependant je tiens à dire que, sur les 340 communes de mon département, 165, soit près de la moitié, expriment des doléances. Bien entendu, ce sont toutes, ou presque, des communes de montagne.

Je ne pense pas, messieurs, que le fait d'ignorer ces populations soit une bonne méthode. Je ne veux pas croire que l'indifférence coupable que vous témoignez fasse partie de l'aide à la montagne dont on parle beaucoup et que vous entendez défendre par ailleurs.

Aussi, au nom des montagnards pyrénéens, je renouvelle ma protestation ! (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Alain Terrenoire.** M. Gilbert Faure ne respecte pas le règlement !

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Gilbert Faure.

**M. Gilbert Faure.** Monsieur le président, en vertu de l'article 58, alinéa 5, du règlement, l'orateur dispose de cinq minutes pour exposer son rappel au règlement.

Il est inconcevable que nous devions attendre au moins un an avant qu'une question orale soit inscrite à l'ordre du jour.

Je vous demande, monsieur le président, d'effectuer une démarche très ferme auprès de M. le Premier ministre afin que le Gouvernement ne viole plus délibérément l'article 134 du règlement de notre assemblée et pour qu'il accepte enfin la discussion des questions orales, à laquelle il n'a pas le droit de se soustraire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** Monsieur Gilbert Faure, vous avez parlé plus de cinq minutes.

**M. Gilbert Faure.** Parce que j'ai été interrompu, monsieur le président.

**M. le président.** Je partage votre émotion, car je connais bien le problème que vous avez évoqué. Mais c'est la conférence des présidents, où votre groupe est représenté, qui fixe l'ordre du jour.

La parole est à M. Lelong, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Lelong.** Vous m'avez devancé, monsieur le président. Je voulais simplement faire remarquer que le règlement limitait à cinq minutes le genre d'intervention que nous venons de subir.

**M. le président.** L'incident est clos.

— 4 —

## QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

Je rappelle à l'Assemblée que, aux termes de l'article 136 du règlement, l'auteur dispose de deux minutes pour exposer sommairement sa question. Après la réponse du ministre, il reprend la parole pour cinq minutes.

## PROBLÈMES MONÉTAIRES

**M. le président.** Les cinq questions de MM. Debré, Lelong, Abelin, Baillot et Bouloche à M. le ministre de l'économie et des finances, relatives aux problèmes monétaires, ont été jointes par décision de la conférence des présidents.

La parole est à M. Debré, pour exposer sommairement sa question (1).

**M. Michel Debré.** Depuis de nombreuses années, et notamment depuis huit ans, la France a défendu, pour le rétablissement de l'ordre monétaire international, une doctrine précise : retour à des parités fixes entre les monnaies, retour à la convertibilité et définition d'un étalon commun de valeur qui soit, d'une manière directe ou indirecte, rattaché à l'or.

Or, au mois de septembre dernier, nous avons entendu, au cœur de l'Afrique, un discours qui paraissait représenter l'abandon de la position française. Depuis ce discours, des déclarations ont été faites, les unes allant au-delà, vers l'alignement sur les positions américaines, les autres restant en deçà ! C'est pourquoi, à l'orée d'un débat très bref, qui devra lors de la prochaine session être suivi d'un débat plus complet, et en attendant la réponse que je ferai tout à l'heure, comme le règlement m'y autorise, à M. le ministre de l'économie et des finances, je veux lui poser quatre questions précises.

Premièrement, le numéraire abstrait dont on dit qu'il va sortir des droits de tirages spéciaux est-il, oui ou non, détaché de l'or ? Pourquoi ? Comment ? Avec quelles assurances et quelles contreparties ?

Deuxièmement, le problème de la convertibilité, que vous-même et bien d'autres avez affirmé comme un point essentiel du futur ordre monétaire, est-il désormais abandonné ou bien accepte-t-on une prétendue convertibilité qui, en fin de compte, est un faux-semblant s'il est entendu que le pays le plus puissant peut s'en détacher en déclarant que les circonstances ne lui permettent pas de l'accepter ?

Troisièmement, dans les négociations qui vont reprendre en janvier prochain, est-il bien clair que cet éventuel numéraire abstrait, innommé, et le système de convertibilité ou de parité vont faire l'objet de négociations parallèles avec une volonté d'aboutir simultanément ?

Une quatrième question importante est celle de la valeur du franc. Par une décision que vous connaissez bien, d'août 1969, le franc est défini par un certain poids en milligrammes d'or. La négociation doit-elle aboutir à ce qu'un organisme international décide désormais de la définition du franc non plus par rapport à l'or mais par rapport à un numéraire abstrait ?

A ces questions principales s'ajoutent des questions secondaires.

Dans sa conférence de presse, le Président de la République a évoqué le transfert du fonds monétaire international hors de Washington, pour des raisons qu'il serait facile de préciser. Où en est-on à ce sujet ? Où en est-on également de la notion d'arbitrage, de telle façon que ce ne soit pas toujours le gouvernement américain qui impose la manière dont il faut comprendre le statut de l'organisation internationale ?

Enfin, je reprendrai une question que j'avais posée lors du débat budgétaire et qui mériterait peut-être mieux qu'une réponse. N'est-il pas bon, à titre de symbole et de volonté du maintien d'une indépendance française et européenne en matière monétaire, qu'il y ait, même symboliquement, à l'intérieur des pays européens, quelques achats ou quelques ventes d'or ?

J'attends vos réponses, monsieur le ministre, avec d'autant plus d'attention que la gravité du problème, malgré les événements économiques des derniers mois, demeure ce qu'elle fut toujours. C'est l'économie occidentale et aussi, par l'avenir de notre politique extérieure, notre indépendance qui sont en cause dans les décisions qui résulteront des prochaines négociations. C'est dire leur importance. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lelong, pour exposer sommairement sa question (2).

**M. Pierre Lelong.** monsieur le ministre, je vous poserai, pour ma part, trois questions.

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« M. Debré demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il estime que les récents travaux des conférences de Tokyo et de Nairobi justifient une déclaration ministérielle et un débat à l'Assemblée. »

(2) Cette question est ainsi rédigée :

« M. Pierre Lelong demande à M. le ministre de l'économie et des finances de préciser à quelles conditions, selon lui, doit répondre la politique de la France, tant en ce qui concerne le contrôle du crédit et de la masse monétaire que l'organisation du système monétaire international. »

Première question : quel est le degré d'indépendance à l'égard de l'or assigné par le Gouvernement français à l'ensemble du système des paiements ? Aux termes des accords de Bretton Woods, les quotas étaient plus ou moins fonction des encaisses-or mises à la disposition du fonds monétaire international par les différents pays. Ces quotas devaient nécessairement être remboursés et un certain lien avec l'or subsistait. Qu'en est-il dans le système de droits de tirages spéciaux ? A quelle condition pouvons-nous espérer que les Etats-Unis reviendront un jour sur l'inconvertibilité du dollar ?

Ma deuxième question portera sur la procédure de fixation des parités monétaires. Dans le système en vigueur jusqu'à ces derniers mois, les parités monétaires ne découlaient pas directement de la confrontation sur les marchés monétaires et financiers de l'offre et de la demande des différentes devises ; elles résultaient de décisions de caractère public, internationales ou nationales, qui tenaient certes plus ou moins compte de l'offre et de la demande mais ne se fondaient pas essentiellement sur cet élément.

Les marges de fluctuation récemment élargies et le caractère fluctuant lui-même de certaines devises vont cependant dans l'autre sens. Vous avez parlé de parités fixes mais ajustables. Qu'entendez-vous exactement par là ? Toutes les parités fixes sont un jour ou l'autre ajustées. Le tout est de savoir quand et comment.

J'en viens à ma troisième question. Mes amis et moi-même souhaitons que le Gouvernement nous indique, autant que faire se peut, quelle participation de la Communauté économique européenne à la construction en cours lui paraît opportune.

Intellectuellement, tous les degrés de participation européenne peuvent être envisagés. La restauration d'un certain ordre monétaire international n'est pas nécessairement liée aux progrès de la construction européenne. Mais faut-il souhaiter que les deux choses soient dissociées ? Et, s'il n'en est pas ainsi, comment envisagez-vous leurs progressions respectives ?

Les Européens doivent-ils se borner à adopter une position commune dans leurs discussions avec Washington au sujet des deux problèmes que je viens d'évoquer ?

Doivent-ils se montrer plus ambitieux en cherchant à constituer entre leurs neuf instituts d'émission un organisme de clearing, analogue à l'ancienne Union européenne de paiement, qui permettrait déjà des compensations entre les déficits et les excédents des Neuf — je pense notamment à la Grande-Bretagne et à la République fédérale allemande — et diminuerait l'ampleur des problèmes à résoudre avec les autres Etats ?

Doivent-ils même rechercher une monnaie de réserve commune, ce qui suppose qu'un certain nombre de questions fondamentales soient réglées ?

Que pense le gouvernement français de ces objectifs — c'est à dessein que je pose la question sur un ton très neutre — et quels sont ceux qui lui paraissent à la fois souhaitables et réalisables ? (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste et sur divers bancs.)

**M. le président.** La parole est à M. Abelin pour exposer sommairement sa question (1).

**M. Pierre Abelin.** Monsieur le ministre, les déclarations que vous avez faites après la conférence internationale de lundi dernier ont retenu notre attention.

Vous avez notamment déclaré : « Ou les Etats européens demeureront englués dans des considérations de strict intérêt national, ou la notion d'intérêts économiques communs commencera à se dégager ».

Sans vouloir mettre en doute votre volonté personnelle d'appliquer les accords qui ont été conclus, je tiens à vous poser à mon tour quelques questions.

Première question : comment se fait-il que les gouvernements européens aient tenu si peu compte des recommandations de la Commission économique européenne qui tendaient à accroître les pouvoirs du fonds européen de coopération monétaire et qui étaient d'ailleurs assez proches, sous certains aspects, des propos tenus ici même, en novembre, par M. le ministre des affaires étrangères lorsqu'il avait préconisé une mise en commun des réserves monétaires des Neuf ?

(1) Cette question est ainsi rédigée :

« M. Abelin demande à M. le ministre de l'économie et des finances les mesures envisagées par le Gouvernement pour contribuer efficacement à l'amélioration du système monétaire international et à la mise en place progressive d'une monnaie européenne, facteur indispensable à l'indépendance de l'Europe et au plein emploi de ses travailleurs. »

La Commission économique européenne avait proposé la constitution rapide d'une masse de manœuvre de 10 milliards d'unités de compte. Or la première étape de mise en commun des réserves a été ajournée de six mois.

Par ailleurs, les Neuf ne paraissent pas avoir retenu davantage la proposition de la Commission tendant à aménager le soutien à court terme des monnaies européennes. Cependant la conférence des chefs d'Etat, qui s'est tenue à Paris au mois de mai 1973, avait préconisé que le fonds monétaire européen devrait gérer les moyens de soutien à court terme des monnaies.

Lundi dernier, il a été décidé que les banques centrales pourraient dégager des crédits plus importants que précédemment; mais nul n'ignore que ces crédits ne transitent pas par le fonds monétaire européen.

Si les Neuf ne sont pas capables de conclure entre eux des accords ayant une portée strictement européenne, comment pourraient-ils adopter une position commune à l'égard des Etats-Unis d'Amérique? En particulier, comment pourrait-on obtenir que soit assuré le contrôle des mouvements de capitaux extérieurs à la Communauté et comment celle-ci pourrait-elle contrôler les disponibilités acquises contre dollars ou appartenant à la zone dollar?

Dernière question: ne craignez-vous pas que, faute de structures appropriées et d'une volonté politique assez ferme, les gouvernements des Neuf ne soient conduits à prendre des mesures isolées et fragmentaires sans même l'indiquer clairement, ce qui, en fin de compte, aggraverait encore le chômage qui s'amorce dans des secteurs importants de l'activité nationale? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. Vizet, suppléant M. Baillot, pour exposer sommairement la question (1).

**M. Robert Vizet.** Monsieur le ministre, dans différentes déclarations antérieures, votre collègue des affaires étrangères et vous-même avez toujours affirmé une position de fermeté de la France au cours des discussions du *Nixon Round*. Or, il semble bien que cette fermeté ait été de courte durée.

En effet, les conclusions du *Nixon Round* n'ont-elles pas conduit le gouvernement français à s'aligner, en fait, sur les positions américaines et n'a-t-on pas la même impression à la suite de la conférence de Nairobi, réunie sous l'égide du fonds monétaire international et à l'abri des techniques monétaires, qu'il est toujours difficile aux profanes de bien appréhender.

A notre avis, le projet de réforme actuellement en cours de discussion et qui devrait être achevé en juillet correspond en gros aux exigences américaines. Il semble bien que vous ayez abandonné la position à laquelle se référaient les différents gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1958, qu'il s'agisse du rôle de l'or, de la convertibilité des monnaies, des parités fixes ou encore du rôle supranational joué par le fonds monétaire international sous direction américaine.

Je vous pose alors une question bien précise: compte tenu de l'inflation et de la hausse des prix, des mouvements spéculatifs de capitaux que vous ne pouvez pas ou que vous ne voulez pas enrayer, de vos récentes perspectives de récession, il apparaît, une fois de plus, que vous cherchez la solution des problèmes dans une sorte de fuite en avant monétaire.

De plus en plus, des échos nous parviennent d'une éventuelle dévaluation du franc, que certains chiffrent déjà à 10 p. 100.

**M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.** Absurde!

**M. Robert Vizet.** Je vous demande, néanmoins, monsieur le ministre, si le franc sera dévalué en 1974. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. Hervé Laurin.** Il n'est pas permis de lancer des bruits pareils!

(1) Cette question est ainsi rédigée: « M. Baillot demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il peut fournir des explications sur l'attitude du Gouvernement français lors des conférences de Tokyo et de Nairobi et sur les conséquences négatives des décisions prises sur l'économie française. »

**M. le président.** La parole est à M. Bouloche pour exposer sommairement sa question (1).

**M. André Bouloche.** Monsieur le ministre, depuis vingt ans notre économie est de plus en plus ouverte sur l'extérieur, au point de que nos échanges commerciaux avec l'étranger jouent un rôle capital dans notre production et notre distribution.

La France a donc besoin qu'un système monétaire international cohérent et stable favorise les échanges. Elle est, d'autre part, de plus en plus attentive à l'équilibre de son commerce extérieur qui commande largement la situation de sa main-d'œuvre. Ces deux points motivent nos inquiétudes.

Si l'avenir de l'approvisionnement en produits pétroliers est incertain, il est sûr que le prix de ces produits va augmenter considérablement et que le poste « importations » de la comptabilité nationale s'en trouvera gonflé.

Quant au système monétaire international, les informations dont nous pouvons disposer font apparaître un changement — difficilement contestable — de la position du gouvernement français. Cette position, qui était basée sur un certain nombre de préalables, en particulier sur le respect de parités fixes entre monnaies, sur l'existence d'une convertibilité supprimant la notion même de monnaie de réserve, et enfin sur la définition d'un numéraire du système, avait, à maintes reprises, conduit le gouvernement français à s'opposer à d'autres gouvernements, en particulier à celui des Etats-Unis d'Amérique.

Or, depuis trois mois, nous avons assisté à ce qui peut être considéré, malgré le vague des formules employées, comme un abandon de ces thèses.

Une première surprise nous attendait à Tokyo où la France a renoncé à demander que le problème monétaire soit réglé avant celui des tarifs, ce qui semblait pourtant relever du simple bon sens.

Quelques jours plus tard, à Nairobi, nous assistions à la mise en pièces du système de Bretton Woods et les nouvelles modalités envisagées se rapprochaient beaucoup des vues américaines.

Parlant des monnaies flottantes, vous aviez dit qu'il était temps de mettre fin à un exercice périlleux, qui d'ailleurs se perpétue. Mais n'avez-vous pas plutôt prolongé cet exercice périlleux en acceptant, par l'intermédiaire de taux de change stables mais non fixes, une flexibilité qui permettra de recourir à des changements de parité dès qu'un déséquilibre apparaîtra, et sans considérer, comme le voulait l'accord de Bretton Woods, le changement de parité comme une *ultima ratio*?

La question du numéraire, que vous considérez comme devant être réglée en dernier lieu, a été réglée d'emblée et sans débat politique public. Ce numéraire, ce seront les droits de tirage spéciaux, l'or et les monnaies de réserve ne jouant plus qu'un rôle très réduit. Mais les droits de tirage spéciaux continuent à être peu et mal définis et il semble inéluctable que les Etats-Unis exercent sur eux un contrôle étroit.

Quant à la convertibilité, elle devrait être, aviez-vous dit, la pierre de touche de la réforme, elle reste un objet de litige.

Vous aviez proposé et vos partenaires avaient accepté le 31 juillet 1974 comme date limite pour un accord sur la réforme du système monétaire international. Or, il y a quelques jours, vous avez annoncé que ce délai ne serait pas tenu. Le moins qu'on puisse dire est que la démarche gouvernementale, dans le domaine qui nous occupe, apparaît comme incertaine et que tout semble se jouer en coulisse, hors du contrôle démocratique que le Parlement doit exercer.

Loin de nous la pensée de refuser au Gouvernement la marge de manœuvre nécessaire dans des négociations difficiles! Mais le Gouvernement doit tenir l'Assemblée, et à travers elle l'opinion publique, au courant de ses objectifs, en les définissant clairement, ce qui ne peut d'ailleurs que l'aider dans ces négociations.

(1) Cette question est ainsi rédigée: « M. Bouloche demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il n'estime pas devoir faire connaître au Parlement, et à travers lui, au pays, les raisons qui ont conduit le Gouvernement à renoncer, lors des dernières conférences internationales de Nairobi et de Tokyo, aux thèses qu'il avait jusque-là soutenues en matière de politique monétaire, ainsi que les perspectives nouvelles qui en découlent pour notre pays au moment où les échanges internationaux, particulièrement dans le domaine énergétique, modifient en profondeur la situation économique. »

On ne voit pas bien où le Gouvernement veut en venir, quel rôle il entend faire jouer à l'or et quelle position il prendra à ce sujet dans les négociations internationales.

Entend-il se résigner à la situation actuelle dans laquelle le système monétaire international empêche le freinage de l'inflation, comme vous l'avez dit vous-même? Mesure-t-il le risque qu'une telle situation fait courir à une économie de taille moyenne comme la nôtre?

Monsieur le ministre, vous avez reproché aux accords de Bretton Woods d'avoir organisé le système international autour du dollar. Notre impression est que le bouleversement auquel le Gouvernement procède actuellement par votre intermédiaire tend bien à supprimer le système instauré à Bretton Woods mais aussi à maintenir la suprématie des Etats-Unis en la matière.

Tels sont, monsieur le ministre, les différents points sur lesquels nous souhaitons obtenir des explications. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Mesdames, messieurs, certes nous sommes à la fin de la session. Certes les questions qui m'ont été posées sont de caractère technique, voire abstrait. Mais le Gouvernement et moi-même nous réjouissons de pouvoir apporter un certain nombre d'éléments de réflexion et d'information aux membres de l'Assemblée nationale, conformément à l'esprit des questions orales.

Je disposais naturellement d'une abondante documentation écrite pour répondre aux questions inscrites à l'ordre du jour. Mais puisque les auteurs de ces questions ont présenté les grandes lignes de leurs réflexions, je répondrai directement, d'autant que, par la force des choses, j'ai une connaissance pratique de ce dossier.

Je m'étonne d'abord — je le dis franchement — du ton qu'a adopté l'auteur de la première question. Il a indiqué qu'il existait depuis huit ans une position française et que le Gouvernement s'en était éloigné. Pourquoi depuis huit ans? Nous sommes en 1973; un rapide calcul montre que cette période de huit ans commence en 1965. Or il y avait en France des gouvernements avant 1965; il y avait même de hautes personnalités qui dirigeaient l'Etat. La position française ne remonte donc pas à huit ans.

**M. Michel Debré.** Certes, mais elle a été affirmée il y a huit ans!

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Monsieur Debré, vous avez vous-même, au cours de cette période de huit ans, participé longuement aux responsabilités gouvernementales et entendu les exposés que vos collègues chargés au sein du Gouvernement de suivre les questions financières, notamment les questions financières extérieures, faisaient sur ce sujet, en recueillant bien entendu l'accord du conseil des ministres.

Dans cette affaire, il y a une ambiguïté que je me réjouis de dissiper: on laisse croire qu'il y aurait sur ce sujet — et, dans une certaine mesure, M. Bouloche s'en est fait l'écho — une position de la France et une position du gouvernement français. Je suis désolé de vous dire que c'est la même chose.

L'institution qui a vocation à exprimer sur les affaires monétaires les positions de la France, c'est le gouvernement français. Il n'y a donc pas lieu d'établir une distinction entre je ne sais quelle — je dis bien: je ne sais quelle — attitude de la France et les positions que, de façon réfléchie et délibérée, les instances gouvernementales françaises, Président de la République et Gouvernement, prennent et prendront sur ce sujet.

La position de la France n'est pas celle que j'exprime à titre personnel; c'est celle qui résulte des délibérations des instances gouvernementales françaises et dont je vais vous rappeler les principes.

Nous sommes, en effet, attachés à un régime de fixité des parités — j'entrerai tout à l'heure dans le détail — à un régime reposant sur la convertibilité des principales monnaies et fixant des règles précises et strictes à la création des droits de tirage spéciaux.

Nous estimons aussi qu'un lien doit être établi dans le nouveau système entre la répartition des liquidités nouvelles et les besoins des pays en voie de développement; nous sommes décidés à conserver un rôle monétaire à l'or.

Nous sommes enfin attachés — ce qui n'a pas été dit dans ce débat et ce qui est fondamental — à la coopération internationale sur ce sujet.

La France figure parmi les cent vingt-six nations qui constituent le fonds monétaire international. Nous n'avons pas les moyens de diriger à nous seuls cet ensemble international; nous n'en avons surtout pas la prétention. En fait, nous souhaitons être des agents actifs de la coopération monétaire internationale. Cette attitude s'est traduite, c'est un fait, vous le savez, par l'influence prépondérante exercée par la délégation française dans la plupart des délibérations consacrées à ce sujet.

Je répondrai, maintenant, aux questions précises qui m'ont été posées.

Tout d'abord, M. Debré m'a demandé si le numéraire abstrait était ou non détaché de l'or.

La décision finale, dans ce domaine, n'a pas été prise. Il est donc difficile de l'anticiper. Je puis néanmoins répondre qu'il est vraisemblable que le numéraire abstrait sera détaché de l'or.

D'ailleurs, n'est-ce pas la situation actuelle? Naturellement, on peut soutenir que le franc est actuellement défini par son poids d'or, certes, mais d'un or dont la valeur est fixée en dehors de toutes les réalités contemporaines. Si le franc était défini par un poids d'or dont la valeur serait celle qui est fixée par le marché, sa définition serait très différente.

Pour l'avenir, nous considérons que ce sont les rapports de change entre les grandes monnaies qui seront essentiels. Tel est d'ailleurs déjà le cas au sein de la Communauté économique européenne.

Le principe de la fixité des parités doit avoir pour objet d'assurer précisément la fixité de ces rapports de change, c'est-à-dire de la valeur du franc français par rapport à celle du Deutschemark, du franc suisse, de la livre sterling ou du dollar.

Le problème des rapports entre le numéraire abstrait, l'unité de compte et l'or est d'une autre nature. Il ne s'agit pas d'un problème de définition, chacun le comprend, mais d'une question qui touche au rôle de l'or. Je l'aborderai tout à l'heure.

Dans ce débat difficile sur le numéraire abstrait, il y a actuellement deux écoles et la réflexion se doit d'être approfondie.

Avant de vous présenter ces deux positions, je noterai que l'idée du droit de tirage spécial, qui de temps à autre subit les critiques ou les dénigrements, est d'origine française. Nous serions beaucoup mieux inspirés, me semble-t-il, en faisant apparaître la part prise par la France dans l'évolution progressive du système monétaire international plutôt que de considérer, comme en d'autres domaines, que nous subissons une défaite lorsque nous faisons triompher nos propres suggestions!

Mais j'en reviens au rôle joué par les droits de tirage spéciaux en tant que numéraire.

Je vous prie de m'excuser de retenir votre attention, mais le sujet en vaut la peine.

Deux conceptions s'affrontent à ce sujet.

La première consisterait à dire: à l'instant initial où la réforme sera mise en œuvre, chaque monnaie aura un rapport donné avec l'unité abstraite: cette dernière vaudra, par exemple, deux dollars, ou huit francs, ou six ou sept Deutschemark. Tous les rapports des monnaies entre elles seront donc définis par cette évaluation initiale. Par la suite, lorsqu'une monnaie sera dévaluée ou réévaluée, ce sera par rapport à ce numéraire abstrait, qui n'aura pas d'existence, mais qui servira perpétuellement d'unité de référence. Ce système est en réalité le plus simple. Il présente d'ailleurs l'avantage d'être pratiquement identique à celui qui avait été imaginé à Bretton Woods, à la différence près qu'en 1944 on avait donné cette fonction à une matière première, à un métal, alors que, dans les années 1973-1975, elle serait confiée à une unité de valeur abstraite.

L'autre thèse consiste à considérer que le système précédent s'engage trop loin dans la voie de l'abstraction et qu'il est préférable de définir le droit de tirage spécial, en sens inverse, par rapport à ce qu'on appelle un « panier des monnaies ».

Il vaudrait alors une certaine quantité de Deutschemark de francs, de dollars, de livres sterling. Lorsque ces différentes monnaies changeraient de valeur, le droit de tirage spécial verrait lui-même sa valeur évoluer.

Comme vous pouvez le constater, ces questions sont très théoriques. Aussi faut-il bien se garder de se prononcer avec dogmatisme et à la hâte.

La deuxième solution est celle que nous avons préconisée sur le plan technique. Elle présente l'avantage d'offrir la possibilité de choisir le panier de monnaies, ce qui permettrait dans une certaine mesure de lier le droit de tirage spécial à un groupe de monnaies appelées à conserver leur valeur ou même à se réévaluer. Cet actif monétaire pourrait ainsi être recherché. A l'inverse, cette solution présente un certain nombre d'inconvénients par manque de simplicité.

La deuxième question de M. Debré est la suivante : la libre convertibilité est-elle, oui ou non, abandonnée ? Elle ne l'est en aucune manière. Dans toutes les réunions internationales, dans toutes nos déclarations sur ce sujet, nous avons, au contraire, insisté sur le caractère fondamental de cette convertibilité.

D'ailleurs la délégation des Etats-Unis a accepté, vous le savez, alors qu'elle ne le faisait plus depuis 1971, d'en reconnaître le principe.

Le contenu à donner à la notion de convertibilité a fait l'objet d'une négociation qui n'a pas abouti et qui a mis en évidence un désaccord entre l'Europe et les Etats-Unis.

Sur quoi repose ce désaccord ? Jusqu'à présent, les Etats-Unis ont souhaité que la convertibilité intervienne dans un cadre facultatif et bilatéral, c'est-à-dire qu'un pays dont la banque centrale détiendrait des dollars dans ses réserves pourrait demander aux Etats-Unis de les échanger contre autre chose ; mais il agirait de sa propre initiative et dans un cadre bilatéral. Telle était d'ailleurs la conception ancienne de la convertibilité du dollar.

Le système que nous préconisons, et auquel nous avons rallié nos partenaires du Marché commun — monsieur Abelin, je répondrai tout à l'heure à votre question — est la convertibilité multilatérale et obligatoire : à partir du moment où les réserves d'un pays dépasseraient un certain niveau — celui du « stock-outil », en quelque sorte, de ses réserves de change — tout le surplus devrait être présenté à la conversion de façon à éviter toute accumulation de devises dans le système. Du point de vue technique, ce surplus serait présenté sans doute par l'intermédiaire du fonds monétaire international et il donnerait lieu à un règlement en actifs réels pour éviter de retomber dans la dégénérescence d'un système que nous connaissons depuis dix ans.

Puisque vous m'avez demandé, monsieur Debré, si les deux questions — numéraire et convertibilité — seraient liées, je vous réponds que tout l'ensemble de la réforme est lié. Comme je l'ai déclaré le plus clairement possible à nos interlocuteurs, nous ne pourrions pas donner notre accord à une réforme d'ensemble qui n'apporterait pas une solution adéquate au problème de la convertibilité.

L'idée d'un transfert du fonds monétaire international hors de Washington a-t-elle progressé ? Non, elle n'a pas progressé. Sur ce sujet tous les membres de cette organisation doivent se prononcer. Il leur appartiendra, lorsque la réforme du Fonds sera évoquée, de se demander s'il est possible ou non d'en déplacer le siège.

Enfin, monsieur Debré, vous m'avez demandé s'il serait opportun, le moment venu, de procéder à des achats ou à des ventes d'or. Je sais que vous suivez l'activité gouvernementale et l'activité économique de très près. Or, à cet égard, j'ai fait des déclarations publiques qui ont été reproduites par la presse. Au lendemain du jour où a été prise la décision de supprimer le double marché de l'or j'ai indiqué que la Banque de France se réservait d'exercer le droit d'acheter de l'or si les circonstances, c'est-à-dire la situation du marché, rendaient l'opération opportune pour elle. A diverses reprises, pour que ne subsiste aucune ambiguïté à cet égard, j'ai précisé à nos interlocuteurs qu'il s'agissait d'une décision opérationnelle, c'est-à-dire que, dans la mesure où les circonstances les rendraient opportuns, la Banque de France procéderait effectivement à de tels achats.

M. Lelong m'a posé trois questions. La première, qui porte sur le rôle de l'or et la convertibilité du dollar, est très proche de celles auxquelles je viens de répondre.

M. Lelong s'est ensuite interrogé sur les parités fixes, mais ajustables, en remarquant qu'elles ne constituaient pas un très grand progrès, sinon de sémantique, ce qui est, à notre époque, toujours hautement apprécié.

En fait, toute parité est ajustable, le vrai problème est de savoir quand et comment. Le système de Bretton Woods se caractérise par le fait que les principales parités n'ont pas été ajustées. Comme je vous le dirai tout à l'heure, monsieur Bouloche, ce n'est pas nous qui avons provoqué l'effondrement du système monétaire international. Vous qui critiquez souvent le caractère

dérisoire et insuffisant de notre action, vous nous prêtez là une puissance exceptionnelle. Si, en trois jours, nous avions réussi à Nairobi à abattre le système de Bretton Woods, nous disposerions en vérité de conceptions et de moyens d'une envergure exceptionnelle : je suis heureux que vous vouliez bien, enfin, considérer que nous en sommes dotés !

En fait, le système de Bretton Woods s'était effondré bien avant, et cet effondrement a été consacré le 15 août 1971, lorsque fut prise par les Etats-Unis la décision de suspendre la convertibilité du dollar. Le système de Bretton Wood n'existait plus : il n'était pas besoin d'attendre Nairobi.

Dans le système de Bretton Woods, les parités étaient peut-être ajustables, mais elles n'étaient pas ajustées. Le système a été conduit à la dégénérescence par le refus des Etats-Unis de corriger la parité monétaire du dollar, malgré la persistance d'un déficit commercial considérable et d'un déficit de la balance des paiements plus important encore et, aussi, dans une certaine mesure, par le refus du Japon de réévaluer le yen malgré une situation fortement et anormalement créditrice au cours de la même période.

Nous devons donc réfléchir à la signification de l'adjectif « ajustable » pour savoir dans quelles circonstances, et au terme de quelle procédure de décision, les parités fixes seraient ajustées. Mais ce problème retiendrait très longtemps l'attention de l'Assemblée nationale, et j'ai noté tout à l'heure avec quels scrupules on applique ici le règlement en matière de limitation du temps de parole. Je voudrais tout de même préciser que, dans cette question du processus d'ajustement, on peut distinguer deux thèses.

La première, qui a été soutenue par les Etats-Unis, est désignée comme la thèse des « indicateurs automatiques ». On choisirait un indicateur automatique et en fonction de ses indications, les monnaies seraient automatiquement dévaluées ou réévaluées. Cette thèse, les Etats-Unis ont été les seuls à la défendre, pour deux raisons.

D'abord, il est très difficile d'admettre qu'une communauté nationale se désaisisse entièrement du droit de fixer la parité de sa monnaie. On peut imaginer des circonstances dans lesquelles un pays organise ou supporte, dans une certaine mesure, un déficit passager en attendant l'effet de mesures de redressement. On peut imaginer aussi qu'un pays en développement accepte un certain déficit de manière à financer les investissements nécessaires à sa croissance future.

Aussi ne pouvons-nous pas souscrire à une thèse reposant sur un indicateur unique qui serait par exemple le montant des réserves brutes de change. Avec nos partenaires européens et presque toutes les nations nous défendons une autre conception selon laquelle il faut déterminer les changements de parité à partir d'une appréciation globale de la situation économique et monétaire du pays en cause. Cette appréciation peut et même doit tenir compte de certains indicateurs particuliers.

Enfin vous m'avez demandé, monsieur Lelong, quel était le mode de participation de la Communauté économique européenne à ces réflexions. Aussi longtemps qu'il n'existera pas une véritable union économique et monétaire de l'Europe, des divergences seront inévitables. C'est un fait. Des divergences au sujet de la gestion : nous le constatons, en ce moment, puisque certaines monnaies flottent alors que d'autres sont reliées à l'intérieur du « serpent ». Des différences de conception aussi : si nous avions exactement la même conception au sujet de la réforme du système monétaire international, cela signifierait que l'union économique et monétaire prévue pour 1980 serait déjà réalisée dès 1974 ! Le problème consiste donc à harmoniser nos attitudes, c'est-à-dire à rapprocher nos points de vue et, dans toute la mesure du possible, à nous efforcer de les faire présenter par un porte-parole unique. C'est dans cet esprit que toutes les réunions du groupe des Vingt sont précédées, d'une manière ou d'une autre, par une réunion des Neuf. Cette règle sera respectée pour la prochaine réunion du groupe des Vingt. Nous nous efforcerons de coordonner nos positions bien que substituent toujours, vous le savez, certaines différences d'appréciation entre nous-mêmes et tel ou tel de nos partenaires.

Les questions de M. Abelin étaient un peu différentes. Il s'est demandé pourquoi, lundi dernier, les Neuf n'étaient pas allés plus loin comme le leur recommandait la commission, sur certains points, et notamment à propos de la mise en commun des réserves de change. Il y a à cela deux motifs : l'un de nature politique, l'autre de caractère technique.

Le motif de nature politique tient à la structure actuelle des réserves de change européennes : une partie très importante de ces réserves est concentrée dans un seul pays, l'Allemagne fédérale, la France se trouvant dans le groupe des pays qui, après l'Allemagne, disposent des réserves les plus substantielles.

Or il existe dans le même temps des pays à monnaies flottantes qui connaissent périodiquement des difficultés extérieures. Dans ces conditions, il est très difficile d'exercer sur notre partenaire, l'Allemagne fédérale, une pression démesurée pour la conduire à admettre ce qu'elle conçoit en principe mais qui l'inquiète actuellement, à savoir une mise en commun des réserves de change où elle serait le principal fournisseur de ressources.

C'est en raison des réticences, explicables, il faut le dire, de l'Allemagne fédérale, que cette question n'a pas pu faire l'objet d'une décision immédiate.

Il y a aussi des difficultés techniques car, si l'idée de mise en commun des réserves de change est très séduisante, elle suppose que soient réglés certains problèmes et notamment celui de l'or, qui a déjà été évoqué.

Allons-nous mettre en commun des réserves de change avec un cours de l'or fixé à quarante-deux dollars l'once ? Certainement pas ! La mise en commun des réserves de change suppose que le problème du prix de l'or à l'intérieur de la Communauté des Neuf ait reçu une solution adéquate. D'ailleurs, les réflexions actuelles des banques centrales des Neuf permettent de progresser dans cette direction.

Enfin, il faudrait savoir quel usage le Fonds qui serait chargé de gérer les réserves de change mises en commun ferait de telles ressources ? Comment interviendrait-il ? Et dans quelles limites ? Sous la responsabilité de qui ? Et à la charge de qui ?

Ces problèmes techniques sont suffisamment délicats pour que nous ayons demandé à la commission de nous saisir, pour le 30 mars prochain, d'un rapport plus détaillé sur lequel nous devrions en principe statuer avant le 30 juin.

Vous m'avez également demandé, monsieur Abelin, pourquoi nous n'étions pas allés plus loin pour aménager un soutien à court terme entre les monnaies européennes dans le sens proposé par la commission.

En vérité, nous aurions pu aller plus loin, et la France y était prête. Mais l'aménagement de ce soutien à court terme avait pour conséquence d'exclure du dispositif les monnaies flottantes. En effet, tel qu'il est proposé par la commission, il consiste à systématiser les interventions qui ont lieu pour maintenir l'accord entre les monnaies communautaires et à les accompagner des crédits appropriés. Ce système ne peut donc s'appliquer qu'aux monnaies qui sont unies entre elles à l'intérieur du serpent. Autrement dit, en allant plus loin dans cette direction, nous aurions pris des décisions qui auraient exclu la Grande-Bretagne et l'Italie du dispositif. Si nos partenaires s'étaient montrés susceptibles d'aller très loin dans l'aménagement du soutien à court terme des monnaies européennes, nous aurions été prêts à suivre les propositions de la commission et nous aurions pu donner notre accord à une augmentation des ressources de l'ordre de grandeur qu'elle proposait. Dans cette hypothèse, ces ressources n'auraient été utilisées que par les six pays où le sort des monnaies est actuellement lié. A partir du moment où l'accroissement des ressources a été plus limité, il ne nous a semblé qu'il était politiquement maladroît d'exclure de ce dispositif deux des partenaires importants dont nous connaissons et dont nous ne devons pas sous-estimer les difficultés économiques ou monétaires actuelles.

M. Vizet a posé des questions plus surprenantes.

D'abord, il a parlé de la séance de Tokyo. Il a expliqué que nous avions, à cette occasion, capitulé en abandonnant les positions françaises.

Que M. Vizet me permette de lui rappeler les circonstances de cette négociation et de lui raconter une anecdote.

Ces conversations ont commencé, un mardi soir, par une réunion des Neuf, qui s'est tenue en présence du représentant de la commission. Celui-ci avait pris, au préalable, des contacts avec la délégation américaine conduite par M. Shultz, secrétaire au Trésor. Et, nous nous sommes trouvés, au cours de cette réunion, dans la situation suivante : il y avait accord de nos huit partenaires sur une position de compromis, très proche de la thèse des Etats-Unis, qui faisait l'objet d'une proposition. La réunion s'est prolongée tard dans la nuit et, au désagrément de nos partenaires, j'en conviens, j'ai indiqué que nous ne pouvions pas accepter cette solution et qu'à notre regret nous étions conduits à l'écartier.

Le lendemain les conversations ont repris et j'ai eu l'occasion de rencontrer, directement, le secrétaire au Trésor des Etats-Unis et de lui indiquer quelle était la limite de la position française.

Il ne s'agissait pas, pour nous, comme le suggère M. Bouloche, d'imposer un préalable monétaire à la négociation commerciale, c'est-à-dire de fixer l'ouverture de la négociation commerciale en 1976 ou en 1977, ce qui était, dans l'état général du monde actuel, tout à fait irréaliste ; il s'agissait de faire en sorte que la négociation commerciale soit suspendue à l'évolution de la situation monétaire afin de pouvoir, à tout instant, remettre en cause cette négociation ou en interrompre le cours si la stabilité n'était pas respectée sur les marchés des changes.

Finalement, la délégation américaine a accepté la rédaction que nous avions proposée sur ce point. Une nouvelle réunion des Neuf s'est tenue, et nos partenaires, voyant que notre texte était accepté par les Américains, s'y sont ralliés.

C'est donc notre thèse qui, finalement, a été retenue.

Néanmoins, monsieur Vizet, quelqu'un qui n'était pas vous, apprenant ces nouvelles, a dit : « Capitulation de la délégation française. » Et, en effet, une certaine idée est maintenant bien ancrée dans les esprits, selon laquelle, lorsqu'un compromis proche de nos thèses est accepté, il y a capitulation de la délégation française.

Le hasard a voulu que je rencontre le secrétaire au Trésor américain. Je lui ai dit : « Voyez comme on présente les choses : vous avez accepté notre thèse, et les commentateurs disent que nous avons capitulé devant vous. »

Il m'a répondu : « Si cela peut vous consoler, voici le titre d'un journal financier américain de ce matin : *Giscard rules the world*. Ce qui signifie : Giscard gouverne le monde. Alors, il y a des exagérations de part et d'autre. (*Rires et applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Georges Carpentier. Gouvernez la France d'aôord ! Ce serait mieux !

M. le ministre de l'économie et des finances. Je vous enverrai ce journal, même encadré, afin que vous en conserviez le souvenir. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Vous m'avez aussi demandé, monsieur Vizet, si le franc serait dévalué. Vous êtes même allé curieusement jusqu'à avancer un taux de dévaluation pour 1974.

Il est des circonstances où une telle affirmation appellerait un démenti. Mais il est des circonstances où elle doit être traitée simplement avec ironie.

En effet, le franc a été, au cours des dernières semaines, une des monnaies les plus fortes du « serpent » européen, à l'intérieur duquel il s'est régulièrement maintenu : nous ne sommes pas intervenus sur le marché des changes pour en maintenir le cours.

Quand on compare les effets de la crise de l'énergie sur les différentes économies, on constate que l'économie française, qui connaît, certes, bien des problèmes, est sans doute moins touchée sur ce plan que les autres.

Aussi, l'idée d'un changement de parité de notre monnaie confine-t-elle à l'absurde. Vous voudrez bien m'en donner acte. Je n'insisterai pas davantage, car, insister sur l'absurde, c'est presque le prendre en considération. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Bouloche a repris la thèse habituelle du changement d'attitude du gouvernement français. Cette thèse consisterait à faire croire qu'il existe quelque part une thèse française — je n'en connais d'ailleurs pas l'auteur — qui, pour une fois, s'imposerait à tout le monde. Je suis d'ailleurs très frappé de constater que M. Bouloche qui, d'une manière générale, n'apporte pas un très grand soutien aux thèses de la majorité, épouserait sur ce point la position de la France en matière monétaire.

Cette thèse française existerait donc quelque part et le Gouvernement, inconstant, infidèle, s'éloignerait de ces tables de la loi déposées dans je ne sais quel coffre-fort.

Ce n'est pas ainsi que le problème se pose. Il y a l'année 1973. Il y a l'année 1974. Le Gouvernement fait face aux réalités économiques et monétaires de notre temps, en respectant les principes que je vous ai exposés tout à l'heure.

C'est ainsi que, emporté par cette vision suivant laquelle il y aurait des changements, vous avez dit, monsieur Bouloche, qu'à Nairobi nous avons mis en pièces le système de Bretton Woods. Mais ne l'avons absolument pas mis en pièces, car il s'était déjà effondré. Si nous avions voulu le faire, nous aurions été conduits à tirer sur une cible qui était par terre, puisque le système monétaire avait disparu, deux ans auparavant, de la scène mondiale.

Mais il faut reconnaître que le système de Bretton Woods — cela s'est révélé à l'usage — comportait certains défauts qui ne l'ont pas empêché par ailleurs d'être très utile pendant la période où il a fonctionné, c'est-à-dire entre 1946 et 1971 : il a servi au développement des échanges et de la prospérité dans le monde.

Mais, à cause de ces défauts, il ne peut être aujourd'hui question de le rétablir purement et simplement.

Quels sont ces défauts principaux ? J'en citerai trois.

D'abord, dans le système de Bretton Woods — je l'ai dit à M. Lelong tout à l'heure — les changements de parités essentielles ne se produisaient pas. Donc, seuls, les pays petits et moyens subissaient l'effet des changements de parité ; les grands s'en dispensaient.

Ensuite, dans ce système, la convertibilité était une fausse convertibilité, puisque seul, parmi les grandes monnaies, le dollar était convertible. Et encore, depuis la période 1960-1962, le dollar n'était-il que faiblement, puis plus du tout, convertible en or.

Enfin, sa structure conduisait inévitablement à l'établissement d'un étalon « dollar », dont nous ne cherchons pas, monsieur Vizet, à assurer le règne, mais que nous voulons, au contraire, remplacer par une diversification monétaire au sein de laquelle les monnaies européennes devraient jouer un rôle essentiel.

Donc le système de Bretton Woods, en lui-même, présentait un certain nombre de défauts. C'est pourquoi, de toute façon, il devait être corrigé.

Alors, vous m'avez dit, monsieur Bouloche : « Le numéraire, ce sera le droit de tirage spécial. » C'est en effet très vraisemblable. Je l'ai déjà indiqué en répondant à M. Debré.

Et vous avez ajouté : « Il est peu et mal défini ». Il l'est d'autant plus mal que, jusqu'à présent, le problème n'a pas été examiné. Le groupe des Vingt n'a encore discuté, au niveau ministériel, ni de la nature des droits de tirage spéciaux, ni des règles concernant leur émission.

On ne peut donc, à cet égard, qualifier de bonne ou de mauvaise quelque position que ce soit. C'est à l'occasion de notre prochaine rencontre à Rome, les 17 et 18 janvier 1974, que nous serons conduits à traiter ce problème.

J'ai indiqué à M. Debré quels étaient les choix possibles en ce qui concerne l'évaluation des droits de tirage spéciaux. Mais il s'agit d'un problème technique sur lequel nous ne pouvons pas nous prononcer, à l'heure actuelle, de façon définitive.

Un deuxième problème très important se pose au sujet des règles relatives à la création de ces droits de tirage spéciaux.

La France se prononcera naturellement pour une création limitée des droits de tirage spéciaux, qui serait surveillée grâce à la mise en place de certains indicateurs objectifs.

Vous avez également indiqué que la création des droits de tirage spéciaux s'effectuerait sous le contrôle étroit des Etats-Unis. Je ne sais pas ce que signifie cette expression. Le futur conseil d'administration du fonds monétaire international aura une structure sans doute différente de celle de l'ancien ; la pondération ne sera plus la même, mais il est impensable que les Etats-Unis d'Amérique y disposent de la majorité.

Vous m'avez dit enfin : « Pourquoi ne pas s'en tenir à la date du 31 juillet prochain ? »

Il y a, à cela, une raison de fond : certaines perturbations fondamentales sont intervenues dans l'économie mondiale au cours des derniers mois.

A cet égard, on pourrait noter quelque contradiction entre les interventions qui ont eu lieu hier, qui nous invitaient à reconsidérer l'ensemble de la politique économique et financière, et le reproche qui nous est adressé aujourd'hui par ceux qui affirment que nous prendrons du retard si nous n'organisons pas le monde d'ici au 31 juillet prochain.

En fait, les deux questions sont liées. Les modifications profondes de l'équilibre économique mondial auront des conséquences sur les éléments purement monétaires ; elles feront notamment apparaître l'importance des règles à établir en ce qui concerne le contrôle des mouvements de capitaux, et spécialement des capitaux à court terme.

Or, dans le système de Bretton Woods, il n'existait rien de tel, puisque le principe était même de favoriser autant que possible la libre circulation des capitaux.

Lundi dernier, nous avons réussi à faire admettre par nos partenaires — c'est un résultat important, monsieur Abelin — l'utilité d'établir un contrôle des mouvements de capitaux à court terme à l'échelon de la Communauté.

Mais le problème est à ce point délicat que nous nous sommes donné l'année 1974 pour mettre en place les mécanismes de ce contrôle.

Il est certain que, sur le plan mondial, les nouvelles données de la situation économique, et donc, dans une certaine mesure, de la situation monétaire, conduisent à réfléchir plus profondément sur certains points pour compléter le dispositif envisagé jusqu'à présent pour la réforme du système monétaire international.

C'est pourquoi j'estime que, au 31 juillet prochain, nous devrions avoir réglé le problème fondamental du rôle, de la nature et de la création des droits de tirage spéciaux, et donc avoir traité le problème du numéraire.

Il resterait à résoudre certains problèmes, notamment celui des conditions d'exercice de la convertibilité — qui est fondamental — dont nous lierons la solution à l'adoption de la réforme d'ensemble.

Je vous prie de m'excuser, mesdames, messieurs, d'avoir abusé de votre attention. Mais cinq questions m'étaient posées, sur un sujet essentiel, et ce fut pour moi un privilège que de vous exposer la position constante, et ouverte aux réalités du monde contemporain, que le gouvernement français défend sur ce point dans les instances internationales. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. De son habileté coutumière, et à juste titre renommée, le ministre de l'économie et des finances vient de nous donner un exemple.

En effet, il a exposé différentes hypothèses de telle façon qu'à la fin de son intervention nous ignorions quelle était, sur des points essentiels, exactement la position française. Même en faisant la part, tout à fait justifiée, des exigences de la négociation, des impératifs auxquels on est soumis pour ne rien compromettre face à une négociation inspirée par un souci de coopération internationale, chacun voit bien très clairement que la position française est assez incertaine.

Le problème qui est au cœur de cette discussion s'expose ainsi et je crois que tous les auteurs de questions, d'une manière ou d'une autre, l'ont bien compris.

Ne nous sommes-nous pas alignés à tort sur la thèse américaine pour ce qui concerne le système monétaire international de demain, et, ce faisant, ne risquons-nous pas de tomber dans un piège ?

Quelle est la thèse américaine qui, elle, je n'en doute pas, a été constante ?

C'est la substitution, à l'or, d'un étalon nouveau de valeur qui a été appelé, pendant des années, « l'or papier », par les dirigeants successifs de la trésorerie américaine, « or papier » qui, pendant longtemps, nul n'en doute, a été tout simplement le dollar.

Mais les accords de Bretton Woods ayant été rompus du fait de l'attitude des Américains devant le grave problème que leur posait leur balance des paiements, les émissions de dollars ont été une des causes principales de l'inflation et, partant, la politique américaine a fait l'objet de très graves critiques. On ne dit donc plus que l'« or papier », c'est le dollar ; ce serait désormais un numéraire abstrait, innomé, en fait rattaché au dollar, et dont la gestion serait assurée non pas directement par la trésorerie américaine, comme l'est celle du dollar, mais par un organisme international où, en fait, l'action du gouvernement des Etats-Unis serait prépondérante.

Pour expliquer que notre attitude n'est pas un ralliement à cette thèse, que nous dit le ministre de l'économie et des finances ?

Il précise, d'abord, que les droits de tirages spéciaux ont été une initiative française. C'est exact ; je le sais, et pour cause ! Mais, dans la définition de 1968, les droits de tirages spéciaux représentaient une forme nouvelle de crédit, et non pas une monnaie. La différence est grande car, d'une part, les droits de tirages spéciaux devaient donner lieu, en fin de compte, à des remboursements et, d'autre part, la définition du droit de tirage spécial était déterminée par rapport à l'or. A partir du moment où, d'une forme de crédit, on fait une monnaie et où, d'une définition par rapport à l'or, on entend passer à une définition abstraite, même si l'on continue à employer le même mot — droit de tirage spécial — on ne parle plus de la même chose. D'ailleurs, on n'ose plus conserver le même mot, d'où la notion nouvelle d'un numéraire abstrait et encore innomé.



On nous dit ensuite que ce numéraire ne sera, en aucune façon, le dollar, mais un échantillon de monnaies. M. le ministre de l'économie et des finances prétendait même tout à l'heure que les monnaies européennes y joueraient un rôle essentiel. Je me demande si ce propos n'a pas dépassé quelque peu sa pensée. En tout cas, il a dépassé, je le crains, la réalité éventuelle de demain. Il est, en effet, difficile d'imaginer que la monnaie américaine n'aura pas un rôle prépondérant soit par elle-même, soit par le jeu des monnaies européennes qui lui sont directement liées.

Dans sa réponse à M. Abelin, M. Giscard d'Estaing a noté à juste titre que le système européen était, à l'heure actuelle, profondément perturbé par le fait que deux monnaies — l'anglaise et l'italienne — étaient essentiellement dépendantes du dollar car ni l'une ni l'autre ne suivent l'effort européen. Il en est d'autres, et je doute que, dans cet échantillon de monnaies, le rôle des monnaies européennes, qui se veulent indépendantes du dollar, soit essentiel.

On nous dit aussi que l'organisme qui aura la responsabilité de gérer ce numéraire ne sera plus l'actuel conseil d'administration du fonds monétaire international, mais un conseil de gestion, un conseil de surveillance probablement composé de vingt pays. Mais qui peut penser, connaissant l'histoire des dernières années, que dans ce nouveau conseil, une autorité — ou une majorité — pourra se dégager, apte, le cas échéant, à imposer au gouvernement américain telle ou telle décision monétaire ? Un rire immense accueillait une telle affirmation !

M. Emmanuel Hamel. Faites l'Europe, et il n'y aura plus de rire !

M. Michel Debré. En d'autres termes, les observations du ministre de l'économie et des finances touchant à la définition de ce numéraire et, par conséquent, à l'affirmation d'une position française nettement distincte de la position américaine, ne me paraissent pas crédibles. Je le dis comme je le pense !

Le doute s'aggrave lorsqu'on a entendu les réponses à certaines de mes questions ou à celles de M. Pierre Lelong.

Que devient le mot « parité » à partir du moment où l'on lui ajoute l'adjectif « ajustable » ? Par définition, une parité est fixe. La monnaie est définie dans des conditions qui tendent à assurer sa stabilité. Une modification de parité est possible — un ajustement certes, mais qui résulte de circonstances très graves et représente un acte solennel, voire émouvant. Dès que le mot « ajustable » vient qualifier le mot parité, celui-ci ne répond plus à ce que nous en pensions. Ce nouveau terme « ajustable » traduit, en réalité, une adhésion à la thèse des changes flottants.

Quant au mot « convertibilité », il me semble qu'en dépit de son habileté, M. le ministre de l'économie et des finances a dit une chose au début de son exposé et une autre, différente, à la fin. Au début de son exposé, me répondant, il a affirmé très clairement qu'il n'était pas possible d'envisager une définition du numéraire sans que la question de la convertibilité fût négociée en même temps, car l'accord devait porter simultanément sur le numéraire et la convertibilité. Or, à la fin de son exposé, que nous a-t-il annoncé ? Qu'un accord sur le numéraire pourrait intervenir en janvier et que la question de la convertibilité serait réservée pour une négociation ultérieure sur l'ensemble du problème. En d'autres termes, si, sur le sujet de la parité, la position actuelle n'est plus la position ancienne, sur le problème de la convertibilité la fin du discours n'a pas correspondu au début et révèle un changement.

La réflexion devient même quelque peu angoissée lorsqu'on s'aperçoit que l'un des points qui était commun aux positions française et européenne — l'apurement du passé — ne figure plus dans le règlement général des négociations. Nous vivons à une époque où, du fait des dernières années — M. Abelin le disait — les capitaux immenses nés, pour une grande part, de l'inflation du dollar, constituent une menace permanente pour la monnaie et même pour l'économie. Il était entendu que la consolidation du passé devait être un complément nécessaire à toute réforme du système monétaire international. Or qu'entendons-nous aujourd'hui ? Il ne s'agit plus d'une consolidation qui transformerait une dette à court terme en une dette à long terme mais, pour une très grande part, d'une conversion de dollars en ce nouveau numéraire que l'on nous annonce, numéraire dont, pour bien des raisons, nous pouvons conclure qu'il serait à ce point lié au dollar que l'on voit mal où se situe la consolidation.

Le fait de s'être ainsi rapproché très étroitement de la thèse américaine, n'est-ce pas pour nous un piège ? C'est un piège, du moins je le crains, où nous risquons de tomber car nous pouvons voir le monde s'orienter vers deux systèmes internationaux.

Le premier serait établi entre les Etats-Unis et les pays qu'ils respectent : l'Union soviétique, voire la Chine, voire les pays arabes si ceux-ci gardent leur unité autour du pétrole. Là, le régime monétaire serait contractuel et directement ou indirectement fondé sur l'or.

Le second système s'appliquerait aux Etats que le gouvernement américain considère comme étant dans sa mouvance.

M. Emmanuel Hamel. Voilà qui est agréable pour le Président de la République !

M. Michel Debré. Que les Etats-Unis aient cette optique, nous le comprenons bien. Mais que nous nous y associons, voilà qui est hautement discutable, et pour bien des raisons. Qu'il s'agisse de la préservation de nos industries, du développement de notre commerce avec l'Est, de notre volonté de lutter contre l'inflation ou qu'il s'agisse, je le signale à M. Hamel, de l'avenir de l'Europe et des nations européennes, il ne peut y avoir de bel avenir si nous commençons par accepter de nous trouver dans la mouvance américaine au point d'accepter une intégration monétaire avec toutes ses conséquences. (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.)

De ce fait, dans les négociations à venir, je recommanderai à l'habile ministre de l'économie et des finances d'emprunter à son collègue américain une habileté américaine bien connue : les négociateurs américains ont en effet l'habitude de répéter sans cesse qu'ils ne peuvent accepter tel ou tel point suggéré par leurs partenaires en raison du fait que le Congrès ne l'accepterait pas. Pourquoi les négociateurs français ne rappelleraient-ils pas que, dans certains domaines, comme celui dont nous discutons, le chemin entre la négociation et la ratification n'est pas si sûr ? Il convient de réfléchir avant d'accepter des dispositions qui ne semblent point conformes à notre conception de l'intérêt national et de l'intérêt européen !

Plus les temps sont difficiles, plus il faut faire preuve de sagesse et de patriotisme. Nous espérons, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que vous ferez preuve de ces deux qualités de l'esprit et du cœur. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Raoul Bayou. Le torchon brûle !

M. le président. La parole est à M. Lelong.

M. Pierre Lelong. Mes chers collègues, un système monétaire international, me semble-t-il, doit répondre essentiellement à deux objectifs.

En premier lieu, il doit respecter autant que possible l'indépendance politique des Etats ou des groupes d'Etats, par exemple de la Communauté économique européenne si elle est confortée. L'organisation monétaire internationale ne doit être ni un moyen de domination ni un élément de chantage dans des négociations commerciales.

Le deuxième objectif d'un système monétaire international est d'un ordre différent mais non moins important. Il doit être aussi anti-inflationniste que possible. En effet, l'inflation ne provient pas seulement de la hausse des coûts, c'est aussi un phénomène monétaire. A ce point de vue, l'organisation monétaire internationale doit être neutre. A tout le moins, elle ne doit pas amplifier les déséquilibres inflationnistes qui se produisent en un lieu et à un moment donnés. Elle doit même, si possible, les atténuer.

Dans ces perspectives, comment devons-nous apprécier vos réponses, monsieur le ministre ?

D'abord, en ce qui concerne le degré d'indépendance du futur système par rapport à l'or, ou tout au moins la façon dont le futur système permettra à chaque Etat, à chaque entité politique, de conserver son indépendance, tant économique que politique, les perspectives que vous tracez nous inquiètent fortement.

Le numéraire abstrait, avez-vous indiqué, sera détaché de l'or. Les pays en voie de développement bénéficieront d'attributions particulières de droits de tirages spéciaux, selon des procédures qui ne sont pas encore fixées. Tout cela mérite, monsieur le ministre, notre vigilance.

Tenons bon, tout au moins pour obtenir, comme vous l'avez laissé espérer, une convertibilité multilatérale et obligatoire du dollar et constatons que la communauté occidentale n'est actuellement absolument pas capable politiquement de gérer un système de droits de tirages spéciaux sans, en même temps, laisser le

champ libre à la prépondérance des Etats-Unis d'Amérique ; de même que cette même communauté, économiquement, ne sera probablement pas capable de gérer ce système sans prendre une attitude beaucoup trop laxiste à l'égard du phénomène inflationniste.

En deuxième lieu, que devons-nous penser de votre réponse sur le problème des parités fixes mais ajustables ? Vous avez très justement marqué que, dans le système de Bretton Woods, les parités, ajustables, n'ont pas été ajustées, ce qui a entraîné des mouvements spéculatifs de grande ampleur, un renversement des tensions inflationnistes que l'organisation monétaire internationale devrait normalement atténuer.

Voilà pourquoi je ne suis pas — et je sais que cette position est fort peu partagée dans cette enceinte — défavorable intellectuellement aux parités flottantes, d'autant qu'en les établissant, on diminue le besoin en monnaies de réserve et on peut, évitant les droits de tirages spéciaux ou tout autre procédure de ce type qui pose les problèmes politiques que je viens de rappeler, en rester à des mécanismes automatiques et sûrs comme la convertibilité en or.

Sans aller jusqu'à des parités flottantes, je prends acte avec satisfaction de votre réponse et je souhaite que les parités, non seulement ajustables mais ajustées auxquelles vous faites allusion seront, effectivement obligatoirement ajustées chaque fois que cela paraîtra nécessaire.

En troisième lieu, j'ai évoqué le rôle de la Communauté européenne. Je considère avec mes amis, que tout progrès réel de l'unité européenne — pour l'instant, je laisse de côté les conditions à remplir pour le réaliser — aurait pu servir d'argument pour faire fléchir les Etats-Unis sur certaines de leurs positions de domination. Une zone monétaire européenne, notamment, nous permettrait probablement de progresser vers la convertibilité du dollar — laquelle, tout le monde l'a admis, est la clé du problème — sans devoir accepter le numéraire abstrait.

Monsieur le ministre, au début de ce débat, je pensais qu'il ne vous serait pas facile de répondre à des questions précises, parce que la mise en place d'un nouveau système monétaire international ne peut être nécessairement que la constatation pragmatique de positions et, en une mesure que nous souhaitons la plus faible possible mais tout de même certaine, l'enregistrement des données de l'expérience pendant une période transitoire. Il vous était donc difficile de répondre plus précisément que vous ne l'avez fait. Et je tiens à vous en donner acte.

Je vous demande cependant, au nom de mes amis du groupe de l'union centriste, de bien noter l'inquiétude très profonde que nous a causée au moins votre réponse à la première et primordiale question que je vous ai posée : il faut que l'organisation monétaire qui se mettra plus ou moins empiriquement en place dans le monde occidental, au cours des prochaines années, préserve totalement l'indépendance de la France et l'indépendance de l'Europe. (*Applaudissement sur les bancs de l'union centriste et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Abelin.

M. Pierre Abelin. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt vos réponses ainsi que les commentaires de M. Michel Debré.

En ce qui nous concerne, nous ne soulèverons pas la question des parités, pour les raisons que vous avez invoquées et que vient de commenter M. Lelong. Il est incontestable que dans le système de Bretton Woods ce qui était ajustable n'a pas été ajusté, l'expérience le montre. Et, sur ce point, on peut chercher d'autres formules qui pourraient avoir plus de réalité.

Je ne m'aventurerai pas dans la querelle du numéraire et de la convertibilité car, ayant écouté votre discours avec beaucoup d'attention, je n'ai pas constaté, à l'inverse d'une autre personnalité éminente, une contradiction entre le début et la fin sur ce thème principal. Vos déclarations m'ont semblé en effet fort nettes sur la convertibilité multilatérale. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur quelques bancs des républicains indépendants.*)

Si je me trompe, vous serez très aimable de nous l'indiquer.

Sur la question des achats et des ventes d'or par les banques centrales, on vous a reproché d'avoir, dans une conférence récente prononcée devant une école d'élèves distingués, établi une distinction — qui paraissait une opposition — entre le fait que les banques centrales pourraient vendre et acheter l'or au cours avoisinant celui du marché, et le fait que, devant

maintenir leur encaisse-or, elles ne seraient pas autorisées à se démunir d'une partie de ce stock au profit de tiers, publics ou privés. Il convient donc de préciser l'interprétation qui doit être donnée de ces paroles.

Mais je rejoindrai M. Debré sur un point, avant de m'écarter de lui sur un autre : lorsqu'on ne parvient pas à définir sur quelle base les droits de tirages spéciaux seront établis ni à quoi ils seront rattachés, une crainte justifiée pourrait nous saisir. Si, dès le départ, cette monnaie abstraite n'avait pas une base clairement définie donnant aux Européens que nous sommes, et notamment aux Français, une sécurité suffisante, nous pourrions concevoir certaines appréhensions pour l'avenir.

Mais où je ne suis pas d'accord avec M. Debré c'est quand, dans une interview récente — et Dieu sait s'il est productif en articles de réflexion et en interview ! — il déclare qu'il serait aussi opposé à une intégration monétaire de l'Europe qu'à son intégration militaire. Pour la défense, la situation n'est déjà guère brillante, et de telles déclarations redoublent nos craintes en matière monétaire. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur quelques bancs des républicains indépendants.*)

En effet, si les droits de tirages spéciaux ne sont pas assis pour partie sur une monnaie européenne assez forte, ils seront forcément rattachés au dollar et varieront en fonction de la valeur du dollar. Tout dépendra de la politique américaine qui aura naturellement tendance — on l'a déjà constaté — à préserver ses intérêts propres plutôt qu'à se préoccuper d'une concertation internationale que nous jugeons souhaitable.

Il y a là une contradiction fondamentale qui n'apparaît pas dans vos propos, monsieur le ministre de l'économie et des finances, mais sur laquelle d'autres personnalités auraient intérêt à s'expliquer.

Avant de terminer, je me permettrai de vous interroger sur deux points.

En premier lieu, vous avez déclaré qu'il n'avait pas été possible d'aller plus loin, lors de la récente conférence des ministres des finances, parce que certaines monnaies étaient flottantes. Or, il est à craindre qu'elles le restent, du moins l'une d'elles, pendant un certain temps. Sans vouloir être désagréable à quiconque, il faut bien reconnaître qu'il y a toujours un dernier de la classe. Si l'on n'avance qu'en fonction des facultés d'adaptation de celui-ci, il est à peu près certain que les autres ne progresseront pas beaucoup. Sur ce point, votre réponse ne nous a donc pas entièrement satisfaits.

En second lieu, à notre surprise, vous vous êtes interrogé sur l'usage que le fonds monétaire européen ferait des réserves qui seraient mises à sa disposition. On a pourtant pu réfléchir à cette action depuis déjà quelques années. Lorsque M. le ministre des affaires étrangères déclarait, ici même, qu'il fallait mettre en commun ces réserves, lorsque les chefs d'Etat réunis à Paris, il y a plus d'un an, névoyaient aussi de confier la gestion d'une partie de ces réserves au fonds monétaire, ils envisageaient certainement une série de modalités pratiques.

Si bien que nous nous demandons si les pesanteurs politiques ne sont pas toujours plus fortes, en réalité, que les difficultés techniques. Les chefs d'Etat se réunissent, ils formulent un certain nombre de recommandations intéressantes, les peuples éblouis s'imaginent que des décisions en découleront. Après quoi les ministres des finances, voire les ministres des affaires étrangères s'efforcent, sans y parvenir, d'en dégager des solutions pratiques. Mais où est la difficulté principale ? Je le répète, elle est d'ordre politique.

Face à la crise qui menace l'Europe, aux dangers très sérieux qui pèsent sur la balance commerciale de la Communauté, si nous ne réussissons pas à mettre au point, non seulement des techniques de concertation, mais encore des organismes monétaires qui soient compétents sur le plan européen, nous risquons des surprises infiniment désagréables.

Enfin, dernière question — car j'ai bien dit qu'il y en aurait une — vous ne m'avez pas répondu sur le contrôle des disponibilités acquises en contrepartie de dollars. Il s'agit, en particulier, de l'utilisation qui a été faite des disponibilités officielles placées par notre pays, comme par d'autres, sur le marché de l'euro-dollar. Car on parle bien de plan d'action entre banques centrales, mais tout ce qui concerne le marché des euro-devises n'est pas précisé. Cependant la même attention devrait être accordée à ce secteur monétaire extrêmement important. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Vizet.

**M. Robert Vizez.** Monsieur le ministre, vous vous êtes abrité derrière la technique pour répondre aux questions qui vous étaient posées, y ajoutant même ce que vous croyez être de l'ironie, mais sans apporter de vraies réponses aux vrais problèmes qui se posent à notre peuple.

Vous n'avez pas voulu répondre sur le fond et sur les conséquences pratiques de votre politique d'abandon aux exigences américaines, pas plus d'ailleurs que sur la spéculation monétaire.

A ce propos, si j'ai bien compris votre interview parue dans le journal *Le Monde* du 4 octobre dernier, vous êtes prêt à passer l'éponge sur les dettes américaines. C'est inadmissible et nous condamnons fermement une telle position qui est contraire à l'intérêt national.

Le parti communiste français propose, au contraire, l'utilisation par la France d'une partie de ses avoirs publics en dollars pour racheter, selon les critères définis par le programme commun, les filiales des sociétés multinationales d'origine américaine implantées dans les secteurs clés de notre pays, afin de mettre leur potentiel au service exclusif de l'économie française.

Vous n'avez pas répondu non plus sur les répercussions de votre politique monétaire sur l'économie française. Vous vous retranchez toujours derrière des difficultés qui viendraient de l'extérieur, alors que vous êtes vous-même responsable de cette situation.

Pour développer l'économie française, vous avez donné priorité à l'exportation, tout en limitant cette politique à des échanges restreints qui n'intéressent que quelques pays.

Près de 60 p. 100 du commerce extérieur se fait avec nos huit partenaires du Marché commun, dont la Grande-Bretagne qui connaît sa plus grave crise économique depuis quarante ans et la République fédérale allemande à laquelle vous donnez une large préférence.

Un économiste, ou un homme politique, a pu dire que lorsque l'Allemagne s'enrhume, la France étourdit ! Votre politique nous a mis en état de contagion permanent. Et l'équilibre de notre balance commerciale est d'autant plus fragile que l'essentiel de nos exportations concerne des produits alimentaires et de large consommation dont l'écoulement est de plus en plus difficile en raison de la réduction ou de la stagnation du pouvoir d'achat des travailleurs des pays du Marché commun.

La crise de l'industrie automobile, qui exporte 50 p. 100 de sa production, s'explique par cette situation que le Gouvernement a créée.

Nous ne prétendons pas qu'il faille ralentir notre commerce extérieur : nous disons qu'il faut le diversifier, l'élargir à d'autres pays, comme les pays socialistes et les pays en voie de développement, qui ont besoin des biens d'équipements que la France est capable de produire abondamment.

Vous l'avez-vous même bien compris, puisque vous avez récemment signé, avec le représentant de l'Union soviétique, un complément — portant sur 1,5 milliard de francs — au plan de cinq ans d'échanges économiques conclu entre la France et l'U. R. S. S. pour un montant initial de 4,5 milliards de francs.

Alors que des difficultés économiques surgissent en France, l'accroissement des échanges avec les pays socialistes, notamment avec l'Union soviétique, constitue l'un des remèdes qu'il faudrait le plus largement utiliser.

Il serait souhaitable aussi de commercer davantage avec les pays en voie de développement. L'exemple nous en est fourni par l'Irak, pays pour lequel, en compensation du pétrole qu'il nous fournira, nous construisons une usine sidérurgique. Cette politique, affirmée dans le programme commun de la gauche, est d'ailleurs celle que nous avons toujours préconisée. Vous, ce sont les événements qui vous y contraignent avec, bien entendu, le décalage du temps perdu et le freinage de votre réticence.

Quant à la dévaluation, votre réponse ne nous surprend pas. Ce n'est pas la première fois qu'un démenti, même présenté sous une forme ironique, précède l'événement. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, votre politique est faite d'incertitudes, d'absurdités et de surprises. Pour nous, la situation économique et la logique de votre politique conduisent tout droit à la dévaluation.

En effet, votre action a consisté et consiste toujours à favoriser les sociétés multinationales, en sacrifiant la consommation intérieure à l'exportation. L'expérience de la dévaluation de 1969 montre que l'économie en a profité, mais les effets du coup de fouet n'ont pas duré, car la concurrence internationale et la faiblesse relative de notre économie, par rapport à celles d'autres

pays capitalistes, n'ont pas permis une relance durable et, en définitive, les travailleurs de toutes catégories en ont subi des conséquences dommageables pour leur niveau de vie.

Il est temps de substituer à votre politique économique orientée uniquement vers la recherche du profit, une autre politique qui, elle, sera cohérente et efficace, car elle sera basée sur la logique de la satisfaction des besoins collectifs et individuels des masses populaires, donc conforme à l'intérêt national. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bouloche.

**M. André Bouloche.** Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse.

Je n'ai nullement entendu distinguer entre la position de la France et celle du gouvernement français. Je considère, en effet, que ce dernier est normalement habilité à exprimer la position française. En tout cas, je regrette que mes propos aient pu prêter à confusion sur ce point.

Cela dit, votre réponse ne m'a pas totalement convaincu de la continuité de la politique française. Votre position, certainement réfléchie, m'a paru empreinte d'un certain flou, alors que le sujet requiert une grande précision.

En effet, dans ce domaine, le plan politique, qui est fondamental mais clair, est obscurci par le plan technique qui, lui, est compliqué à plaisir par les spécialistes. On peut à juste titre demander que la matière soit rendue plus intelligible et, en fait, rien ne s'y opposerait, sinon les habitudes de ceux qui s'en occupent. Je reconnais, cependant, que cette responsabilité ne vous incombe pas.

Dans le domaine monétaire international, nous sommes actuellement en présence de la manifestation d'une hégémonie des Etats-Unis, qui déborde de beaucoup ce domaine. Bien sûr, ce n'est pas le seul impérialisme sur la planète. Mais comme ni les pays de l'Est, ni la Chine n'ont accepté d'entrer dans le système de Bretton Woods, pas plus que dans ceux qui lui feront suite, force nous est de ne considérer que l'hégémonie américaine.

Maintenant, le véritable sens de notre interrogation est le suivant : quelle est votre réponse à la question ainsi posée par cette hégémonie ?

Car il s'agit, non pas d'un simple problème technique, mais bien d'un point essentiel de notre stratégie internationale globale. Est-ce que la France s'aligne ? Est-ce qu'elle ne s'aligne pas ? Et alors, dans un monde interdépendant, comment s'y prend-elle ?

A travers les conférences de tous ordres, nous voyons les Etats-Unis, qui ont établi, à la suite de la seconde guerre mondiale, leur suprématie sur une partie du monde, manifester leur volonté de la maintenir sans que le coût qui en résulte pèse sur leur économie. Quoi de plus naturel ? D'autres Etats, dans l'histoire, l'ont fait avant eux.

Le système monétaire international n'est qu'un des aspects de cette attitude, mais c'est un aspect important par les transferts qu'il permet.

Pour poursuivre cette politique, les Etats-Unis utilisent de nombreux canaux, notamment celui des entreprises multinationales qui, grâce à leur trésorerie, font assez largement la loi sur les transferts de capitaux et se comportent en Europe, en particulier, comme en pays conquis.

Je signale au passage que le seul contrôle possible de ces entreprises ne peut se faire que par une réglementation européenne. D'ailleurs, ce contrôle est actuellement demandé et je souhaite que le gouvernement français fasse tous ses efforts pour que cette demande débouche sur une solution positive.

Par ailleurs les Etats-Unis minimisent le rôle de l'or. Mais je me demande s'ils ne se trompent pas car ce sont les divisions du monde qui font la force de l'or. La preuve en est que les Etats-Unis n'ont pas pu empêcher le prix de l'or de monter. Comme ils contribuent à maintenir cette division du monde, je suppose que l'or a encore de beaux jours devant lui, même sur le plan monétaire.

Cette attitude de division s'exerce à l'encontre de tout pays qui ne se comporte pas en vassal. Cela explique que l'attitude des Etats-Unis à l'égard de l'Europe ait profondément changé entre la période de l'immédiat après-guerre et la période actuelle. Ils profitent aussi de la crise de l'énergie qui affaiblit les éco-

nomies occidentales — et je pense aussi à l'économie japonaise — par l'augmentation des prix, par le déséquilibre de la balance des comptes qui, d'ailleurs, affectera davantage l'économie française que certaines autres.

En fait, à chaque confrontation entre les Etats-Unis et l'Europe, les premiers gagnent toujours. Même après la conférence des Açores, alors que les Européens poussaient des cris de triomphe, on s'est aperçu ensuite que les véritables gagnants étaient bien les Américains, qui ont fait exactement ce qu'ils souhaitaient faire, au moment où ils avaient l'intention de le faire.

Lorsque le groupe des Dix a pris des positions qui ont déplu aux financiers américains, il a été remplacé par le groupe des Vingt. Lorsque le directeur général du fonds monétaire international a déplu parce qu'il avait, conformément à son rôle, rappelé à l'ordre un pays dont la balance des comptes et la balance commerciale étaient systématiquement déficitaires, il a été remplacé.

Une telle situation appelle une réaction claire. L'attitude du gouvernement français vis-à-vis de cette suprématie, qui n'est nullement voilée, devrait être d'une clarté suffisante, alors que notre position actuelle est assez ondoyante — un pas d'un côté, un pas de l'autre.

On pourrait pourtant envisager un système monétaire international qui répondrait, en dehors de toutes les questions techniques qui ont été évoquées jusqu'à présent aux nécessités fondamentales de l'aide aux pays en voie de développement, qui faciliterait les échanges avec les pays de l'Est, l'ouverture éventuelle vers ces pays, s'ils le désirent, et qui permettrait de traiter le problème posé par les euro-devises et les africano-devises, qui va peser de plus en plus et d'une façon telle sur le système qu'il risque d'être frappé d'incapacité par les conséquences de la hausse considérable du prix du pétrole brut.

Mais pour cela, il faut répondre à une question préalable ; il y a, pour la France, un point d'interrogation qui est d'autant plus important que tous les éléments de la décision ne sont pas entre ses mains, il s'en faut de beaucoup. C'est pourquoi le Gouvernement se doit de dire la politique qu'il entend suivre dans ce domaine.

Au fond, à travers l'attitude que nous prenons vis-à-vis du système monétaire international, c'est notre conception de l'indépendance nationale qui est en jeu.

Quelle est votre conception ? Quelle est la conception du Gouvernement ? Elle n'est pas apparue clairement dans vos propos, monsieur le ministre. Vous avez parlé beaucoup plus de problèmes techniques que de politique, alors que le débat est essentiellement politique ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

L'indépendance d'un pays comme le nôtre ne peut, à l'évidence, être absolue. A l'inverse, nous ne pouvons accepter l'intégration à un bloc, et l'on sait bien que le partage de Yalta n'a jamais été vraiment accepté par les Français, et ce, d'autant plus que s'éloignaient davantage les catastrophes et les ruines amenées par la guerre.

Notre indépendance passe certainement par la construction européenne, et le congrès que le parti socialiste a tenu, il y a quelques jours, sur la question, apporte d'utiles suggestions en vue de la création d'un nouveau système monétaire.

Certes, nous savons que la création d'une monnaie européenne ne peut être que le couronnement d'un effort long et persévérant. Mais nous sommes frappés de constater que les pays européens ne parviennent à exister de façon significative sur la scène mondiale que là où des mécanismes européens sont en action.

L'Europe est une très grande puissance commerciale parce qu'elle s'est organisée dans le domaine du commerce. Tous les excédents de balances des paiements que divers pays membres ont pu accumuler n'en font pas pour autant une grande puissance monétaire parce qu'elle n'a pas su s'organiser dans le domaine de la monnaie où la suprématie reste aux Etats-Unis.

Le système à édifier doit donc, compte tenu de la réceptivité variable de nos partenaires, être fondé sur les idées suivantes : d'abord, définition des monnaies européennes par rapport à une unité de compte commune dont la valeur serait fixée d'un commun accord ; ensuite, mise en commun de l'essentiel des réserves de changes des pays membres et gestion de ces réserves communes par une autorité monétaire centrale.

Vous nous avez indiqué, monsieur le ministre, les difficultés auxquelles se heurte une telle mise en commun. Je les comprends parfaitement, mais vous devriez mettre en œuvre un plan qui permette de résoudre ces difficultés les unes après les autres de façon à aboutir à cette solution.

Sur de telles bases pourrait s'engager un processus débouchant à terme sur une monnaie commune, ce qui suppose, bien entendu, les autorités politiques correspondantes. Il reste à savoir si ce but peut être atteint dans l'état actuel des choses et par l'action du Gouvernement que vous représentez.

D'après les événements que nous vivons quotidiennement, les contraintes de l'économie capitaliste semblent en effet suffisamment fortes pour bloquer toute construction de l'Europe dépassant un simple marché commun. Il est très hypothétique que puisse un jour se faire entre pays capitalistes une véritable construction européenne comportant des politiques communes, y compris une politique monétaire.

Au contraire, une Europe occidentale socialiste est parfaitement viable, et l'on peut même considérer que c'est pour l'Europe la principale chance de voir le jour dans un délai raisonnable.

Ainsi, dans ce domaine comme dans d'autres, la cause de l'indépendance nationale et la cause du socialisme ne peuvent être dissociées. Je conclurai en disant que c'est là une des raisons fondamentales de notre combat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Mesdames, messieurs, je ne me proposais pas d'intervenir une seconde fois, sachant que plusieurs textes doivent venir en discussion après les questions orales. Il me faut néanmoins répondre à certaines affirmations qui ont été présentées. Je le ferai dans l'ordre inverse des orateurs, en commençant par M. Bouloche.

M. Bouloche a dit d'abord que le problème monétaire ne se posait à l'heure actuelle que pour les pays qui font partie d'un certain ensemble et qui subissent une certaine hégémonie. Je lui indique que la Chine populaire a fait savoir, à l'occasion de la dernière réunion de Nairobi, qu'elle envisageait sa participation à l'organisation monétaire internationale.

D'autre part, il a parlé de l'hégémonie des Etats-Unis comme d'une donnée de fait s'imposant à nous.

Je crois que son raisonnement se fonde sur une situation économique qui est déjà très lointaine et dépassée. Je citerai les chiffres de 1972 concernant le commerce extérieur et le montant des réserves dans le monde.

L'année dernière, les exportations des Etats-Unis ont représenté 50 milliards de dollars, celles des Neuf 150 milliards de dollars...

**M. Charles Josselin.** Avec combien de filiales américaines ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et celles du Japon 28 milliards de dollars.

Si l'on considère maintenant le montant des réserves, on constate qu'en 1973, il s'élève à 14 milliards de dollars pour les Etats-Unis, à 70 milliards pour l'Europe des Neuf et à 15 milliards pour le Japon, soit pratiquement autant que pour les Etats-Unis.

Le monde dans lequel nous vivons est différent de celui des années 50, la réalité économique est autre, et si le problème de l'influence de l'économie américaine se pose encore, on ne peut plus parler d'hégémonie. La réponse à une telle situation — et c'est celle que je ferai à M. Abelin — est bien l'union économique et monétaire de l'Europe. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

Le principe de cette union économique et monétaire a été posé par deux fois à l'initiative du Président de la République française, lors des conférences de La Haye et de Paris, et nous avons confirmé, au cours des derniers jours, l'objectif 1980 pour sa mise en place.

On voit ainsi comment le monde serait organisé selon une structure plus diversifiée et plus équilibrée : d'un côté, les Etats-Unis d'Amérique, de l'autre l'Union économique et monétaire européenne, puis un certain nombre de pôles avec le Japon, les Etats socialistes, les pays en voie de développement.

Monsieur Bouloche, vous m'avez fait le reproche, très courtois, d'avoir fait plus de technique que de politique. Mais les questions qui m'étaient posées étaient de caractère technique. Si je m'étais contenté d'y apporter une réponse politique, quel n'eût pas été le reproche de facilité et d'« escapisme ».

M. Vizet a constaté que nous faisons plus de commerce avec nos voisins qu'avec les autres pays. Toutes sortes de raisons, et d'abord une question de proximité, font en effet que l'Allemagne fédérale, la Belgique et la Suisse sont traditionnellement les fournisseurs et les clients de la France. Mais il a certainement noté que j'ai reçu officiellement à Paris, voilà une semaine, le ministre du commerce extérieur de l'Union soviétique, avec lequel j'ai eu des entretiens très approfondis. Nous avons d'ailleurs, en ce qui concerne l'Union soviétique et un certain nombre de pays socialistes — au premier rang desquels figure la Pologne — un programme de développement de nos échanges dont le rythme est supérieur à celui que nous envisageons avec nos voisins.

**M. Robert Vizet.** Nous partons de plus bas !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il demeure que le rythme de progression, qui a été fixé d'un commun accord, est supérieur à celui que nous envisageons avec nos voisins.

M. Vizet nous a demandé de multiplier nos efforts en direction des pays en voie de développement. Je constate que, contrairement à ce qu'avait fait M. Ballanger il y a quelques semaines, il rend ainsi publiquement hommage à l'effort personnel que j'ai accompli en me rendant, à cette fin, à Kuala Lumpur et à Delhi. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. Abelin a relevé que notre objectif était celui d'une convertibilité multilatérale. C'est bien ainsi que nous envisageons les choses, malgré des problèmes techniques complexes dans le détail desquels il m'excusera de ne pas entrer.

Il m'a demandé de préciser ce que j'avais déclaré la semaine dernière, dans une université, à propos de notre position sur l'or.

J'avais dit que l'on pourrait imaginer que, dans une première étape, l'Europe monétaire se fixe comme règle provisoire le maintien de l'encaisse or de ses banques centrales. Pourquoi ? Parce que le problème du rôle que nous entendons conserver à l'or n'est pas tranché dans le cadre de la réforme monétaire internationale, et si nous prenions une initiative en la matière, ce ne pourrait être qu'une initiative européenne.

On pourrait concevoir, en effet, que l'Europe prenne une telle initiative en ce qui la concerne et que, sans préjuger la réforme mondiale finale, elle effectue des règlements en or entre ses banques centrales tout en s'imposant de reconstituer ses encaisses pour les maintenir à un volume constant. A l'intérieur de l'Europe, il s'agirait de transferts en or et, à l'extérieur, nous nous réserverions la possibilité de nous procurer des montants équivalents par des achats directs. Ce serait une solution conservatoire, rendant à l'or sa fonction monétaire, en attendant la réforme d'ensemble du système monétaire international.

Enfin, pour M. Abelin, une monnaie abstraite suscite une certaine crainte. Est-ce sûr ? Il existe aujourd'hui une monnaie tout à fait abstraite puisqu'elle n'est rattachée à rien : le dollar. Il valait 3,88 francs au plus bas de sa cotation, voici quelques mois ; il vaut 4,60 francs à l'heure actuelle. Ses détenteurs n'éprouvent donc pas, semble-t-il, une crainte particulière.

Prenons le cas du franc. Est-ce que la sécurité des Français est fondée sur le fait que la valeur de leur monnaie nationale est définie par un poids d'or, d'ailleurs calculé au taux de quarante-deux dollars l'once ? N'est-ce pas plutôt sur l'activité de l'économie nationale, l'importance des réserves, le montant de l'épargne, la solidité des finances publiques que repose la confiance des Français ?

La notion de confiance vit avec son temps : aujourd'hui, elle ne se décide pas par référence à l'or, elle se constate à partir d'un certain nombre de réalités économiques substantielles.

En effet — et je réponds par avance à M. Debré — si l'on fixait à nouveau la valeur des monnaies dans un système où la référence unique serait l'or, on empêcherait l'or de jouer son rôle monétaire. En effet, comment imaginer que l'or suive, si peu que ce soit, les fluctuations du marché ? Si le système a pu fonctionner dans les années 50-60, c'est parce que l'or monétaire valait plus cher que l'or du marché, parce que les banques centrales faisaient leurs règlements entre elles à un cours voisin mais légèrement supérieur à celui du marché.

Si, sur le marché, la valeur de l'or est très supérieure à la valeur conventionnelle que nous fixons, à nouveau l'or ne pourra plus jouer un rôle dans le système monétaire. C'est pourquoi le fait de proposer cette définition est une espèce de paradoxe en ce qui concerne l'usage monétaire de l'or.

Ce qui est important à nos yeux, c'est de faire de l'or un élément de sécurité du système et donc de lui conserver un rôle monétaire. En maintenant la règle de référence, vous rendez difficile, voire impossible, l'exercice de ce rôle.

Enfin, d'après M. Lelong — et je ne peux que souscrire à son affirmation — tout progrès réel de l'unité européenne va dans le sens d'une organisation plus stable du système monétaire international. C'est un fait. Une convertibilité avec ce qui est, malgré tout, une poussière de monnaies serait très différente d'une convertibilité s'exerçant, par exemple, avec une unité de compte reflétant la puissance commerciale et monétaire de l'Europe organisée.

J'en viens, enfin, aux observations formulées par M. Debré, qui a d'abord indiqué que l'expression de parité fixe mais ajustable traduisait une résignation à l'instabilité des taux de change, au flottement des monnaies. C'est exactement le contraire. Au cours de la discussion très longue et très difficile que nous avons eue aux mois de mars et de juillet sur ce sujet, deux formules se sont opposées : la formule flexibiliste et la formule classique des parités fixes mais ajustables.

Pourquoi : « mais ajustables » ? Les orateurs qui sont intervenus, et notamment M. Lelong, ont précisément expliqué que l'effondrement du système de Bretton Woods était dû au fait qu'il n'y avait pas eu d'ajustement. Mais parler d'ajustement, c'est dire que les parités sont fixes pendant la période où elles sont constatées, mais qu'elles sont périodiquement ajustées en fonction des déficits ou des excédents des balances des paiements.

Monsieur Debré, vous avez formulé à mon égard un grief beaucoup plus sérieux — mais j'ai trouvé des défenseurs en la personne même des autres intervenants — en relevant une sorte de contradiction dans le fait d'accepter, prochainement à Rome, un accord sur le numéraire qui ne serait pas lié au problème de la convertibilité.

En fait, j'avais dit : « avant le 31 juillet » et non « à Rome ». Mais, quant au fond, voici comment les choses se présentent. Actuellement, huit points de cette réforme sont en discussion. Jusqu'à présent, trois de ces points ont été examinés et il nous en reste cinq à traiter. Sans doute, en étudierons-nous un ou deux à Rome. L'un de ces points sera précisément le rôle et la nature des droits de tirage spéciaux. L'autre sera peut-être la réforme du fonds monétaire international. Nous pouvons parfaitement progresser dans ces domaines sans nous lier aucunement au regard de la réforme d'ensemble.

La position politique que la France aura à prendre et sur laquelle vous serez amenés à vous prononcer — car nous avons nous-mêmes suggéré que ce soit par la création d'un nouveau fonds monétaire international soumise à ratification parlementaire que la réforme soit introduite — c'est au moment de la réforme d'ensemble qu'il conviendra de l'apprécier. C'est alors qu'il faudra voir si, sur les huit points en discussion, les positions adoptées constituent ou non un tout cohérent.

**M. Michel Debré.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous ne donnons notre accord définitif à aucune formule aussi longtemps que l'ensemble n'aura pas fait l'objet d'un examen et d'une proposition.

Vous avez dit aussi que l'apurement du passé ne figurait plus parmi nos préoccupations. Si je n'ai pas parlé de cette question, c'est simplement parce qu'elle a perdu de son importance. Les balances-dollars n'augmentent pas, elles diminuent. Le Japon, par exemple, a perdu quelques milliards de dollars au cours des derniers mois, et l'Allemagne fédérale, de son côté, a perdu une partie non négligeable de ses réserves.

Néanmoins, le montant des réserves en dollars reste important, mais pour avoir une idée exacte de la situation, il faut savoir que le total des réserves disponibles dans le monde représente six mois d'importation, ce qui n'est pas anormal. Il existe donc encore un excédent des balances-dollars et la consolidation de celles-ci figure à l'ordre du jour de nos délibérations.

Mais, à mon avis, ce problème est beaucoup moins important que celui des mouvements de capitaux privés. Le marché des euro-devises représente en effet 91 milliards de dollars et les fonds des sociétés multinationales sans doute quelque 268 milliards, alors que les réserves des banques centrales — y compris leurs avoirs en or et en droits de tirages spéciaux — représentent environ 150 milliards.

Nous ne devons donc pas être obnubilés par les réserves publiques de devises. Il nous appartient, au contraire, d'essayer de traiter le problème fondamental des liquidités, mouvements de capitaux privés qui peuvent être plus dangereux et plus déstabilisateurs que les mouvements des réserves publiques.

Vous nous avez dit encore, monsieur Debré — et vous étiez tout à fait fondé à vous interroger sur ce point — que nous nous étions rapprochés des Etats-Unis et que, ce faisant, nous étions tombés dans un piège.

**M. Michel Debré.** J'ai dit que nous risquions d'y tomber.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Vous avez dit : c'est un piège.

Je ne crois pas que la position française puisse être définie comme un rapprochement avec les Etats-Unis. La scène monétaire mondiale a beaucoup changé depuis 1971. A cette époque, le dogme des Etats-Unis était le non-retour à la convertibilité du dollar. Comme l'Allemagne, ils défendaient la thèse « flexibiliste » et étaient partisans d'un élargissement des marges de fluctuation des taux de change. Tout le monde s'en souvient. A l'heure actuelle, la communauté monétaire internationale reconnaît le système des taux de change fixes mais ajustables. Il y a donc eu évolution de la pensée internationale sur ce point, évolution qui n'est pas terminée mais que l'on ne doit pas décrire comme une modification de notre ligne de réflexion et un rapprochement de notre position avec celle des Etats-Unis.

Participant activement aux négociations, sachant ce qu'a été la position française, ce qu'elle est et ce qu'elle peut être, à mes yeux, le piège consisterait à faire défendre par la France des positions politiquement isolées et techniquement dépassées. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste, des réformateurs démocrates sociaux et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.)

S'il m'arrive de me sentir coupé de nos partenaires de la Communauté économique européenne et isolé dans les négociations monétaires internationales, il faut que ce soit sur des questions où notre position est techniquement assez solide pour entraîner, le moment venu, la conviction et l'adhésion.

Je vous le dis franchement et j'y insiste : pour moi, le piège serait de faire défendre par la France des positions politiquement isolées et techniquement dépassées. Ce n'est pas ainsi que je vois l'intérêt de la France. Son rôle, sa vocation, sa nature, ce qui fait que nous avons à faire quelque chose ensemble, ce n'est pas de conserver le dogme, c'est d'inspirer et de conduire le progrès. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste, des réformateurs démocrates sociaux et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Michel Debré.** Je demande la parole.

**M. le président.** Monsieur Debré, l'article 136, paragraphe 2, de notre règlement ne me permet pas de vous donner la parole. C'est le ministre qui conclut le débat. Aucune autre intervention ne peut avoir lieu.

La séance réservée par priorité aux questions orales est terminée.

Je vais ouvrir immédiatement la séance prévue pour la suite de l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à dix-sept heures vingt, deuxième séance publique :

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, n° 259, tendant à modifier l'article 27, alinéa premier, du code de l'administration communale, et à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux (rapport n° 799 de M. Fanton au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 847 portant modifications de l'ordonnance n° 59-126 du 7 janvier 1959 modifiée tendant à modifier l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise, de l'ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967 modifiée relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises et de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967 relative aux plans d'épargne d'entreprise ;

Discussion, soit du rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième lecture, du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième lecture, du projet de loi complétant certaines dispositions du titre premier du Livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole ;

Eventuellement, discussion en deuxième lecture et en lecture définitive, du projet de loi de finances pour 1974 ;

Eventuellement, discussion en troisième lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1973 ;

Navettes diverses.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

MARCEL CHOUVET.